

SÉANCE DU 29 JUIN 2015

**DELIBERATION N° DEL052-15**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20150629-DEL052-15-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2015  
Date de réception préfecture : 09/07/2015

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, J. PAVAN, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> GOYVANNIER Véronique (Pouvoir à C. ROULAND en date du 23/06/15)  
M. BAH Rahim (Pouvoir à S. CUSSIGH en date du 29/06/15)  
M. MORIN Georges (Pouvoir à P. VERRI en date du 26/06/15)  
M. PERRIER Yves (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 29/06/15)  
M. SERGENT Claude (Pouvoir à P. BERTHOLLET en date du 29/06/15)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI  
M. Yann BOUCLIER

M. Daniel FINAZZO a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Dispositif de Réussite Éducative (D.R.E.) – Financement 2015.**

**Rapporteur : Christine PICCA**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) de Réussite Éducative qui réunit 11 des communes de l'agglomération, la Métro, et l'État, a accordé, par délibération du Conseil d'administration du 11 juin 2015, une participation financière à la commune de Gières pour les actions labellisées D.R.E. d'un montant total de **9 500 €**.

**répartie comme suit :**

- équipe Pluridisciplinaire de Soutien mettant en œuvre des parcours personnalisés : **5000 €**
- accompagnement et soutien renforcé et personnalisé de l'enfant : **4500 €**

Ces actions sont menées durant l'année 2015. Elles font l'objet d'un bilan financier et qualitatif, en amont de la prochaine programmation du D.R.E. .

Tel que décidé lors du conseil d'administration du G.I.P. du 11 juin 2015, la participation financière aux actions labellisées D.R.E. par le G.I.P. seront versées sur le compte de la commune.

**Monsieur le Maire propose au conseil municipal :**

- d'inscrire le montant de la participation financière accordée par le G.I.P. à la commune de Gières au chapitre des recettes du budget 2015 et d'inscrire simultanément ce montant au chapitre 012 « charges du personnel » et 011 « charges à caractère général »,
- de signer les conventions financières avec le G.I.P. relative aux recettes.

**Conclusions :**

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

**Ont signé au registre  
les membres présents.**

Gières, le 29 juin 2015.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI